

Décision n° 2024-0969
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 24 avril 2024
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 24 avril 2024,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2024-0969
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 24 avril 2024

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199001950	COMMUNE DE SAULT	84 SAULT	1 VHF
199110976	COMMUNE DE REMIRE-MONTJOLY	97 REMIRE MONTJOLY	2 VHF
200401181	COMMUNE DE PONTIVY	56 PONTIVY	2 VHF
200900123	MAGASINS GALERIES LAFAYETTE	33 BORDEAUX	2 UHF
201400058	SOCIETE DES TROIS VALLEES - STV OU S3V	73 ST BON TARENDAISE	1 UHF
201400610	EIFFAGE CONSTRUCTION EQUIPEMENTS	93 ST OUEN	2 UHF
201800033	EIFFAGE CONSTRUCTION ALPES DAUPHINE	38 GRENOBLE	1 UHF
201801249	RAZEL-BEC	94 CRETEIL	16 UHF
201801272	EIFFAGE CONSTRUCTION ALPES DAUPHINE	38 GRENOBLE	3 UHF
201901102	BUREAU DES GUIDES	73 ST BON TARENDAISE	1 VHF
201901188	EIFFAGE CONSTRUCTION GRANDS PROJETS	75 PARIS 16	5 UHF
202100200	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	94 IVRY SUR SEINE	4 UHF
202102034	LEGENBRE ILE DE FRANCE	93 SAINT OUEN	1 UHF
202102044	EIFFAGE CONSTRUCTION CENTRE EST	38 GRENOBLE	3 UHF
202102806	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	94 IVRY SUR SEINE	1 UHF
202203382	LEGENBRE ILE DE FRANCE	95 CERGY	2 UHF
202401091	WEESURE PROTECTION	59 MONS EN BAROEUL	2 UHF